



Affaire suivie par :

Nirane CHHENG, Directeur référent

## **NOTE D'INFORMATION N°2025-004**

## Objet: Port du masque obligatoire

Compte tenu de l'augmentation des Infections Respiratoires Aiguës (IRA) en ville comme à l'hôpital, de la situation épidémique de grippe pour l'ile de France (grippe) et des recommandations nationales relatives à la prévention de la transmission des viroses respiratoires en période hivernale (1, 2, 3), le port de masque chirurgical devient obligatoire dès l'entrée dans les bâtiments dans lesquels circulent des patients/résidents par :

- Tout professionnel, quel que soit le secteur de soins concerné
- Tout patient/résident hospitalisé qui est en capacité de comprendre son intérêt dès lors qu'il quitte sa chambre ;
  - Tout intervenant extérieur (y compris ambulancier, étudiant, bénévole, maintenance...);
  - Tout visiteur âgé de plus de 6 ans et accompagnant.

Pour rappel, le masque chirurgical est remplacé par un masque FFP2 (complété du contrôle d'étanchéité FIT CHECK à la pose) lors de toute procédure générant un aérosol pour tout patient, quel que soit son statut infectieux.

Il est également rappelé que la vaccination contre la grippe et le covid 19 est fortement recommandée chez tous les professionnels de santé, tous les patients à risque de forme sévère, et leur entourage.

Nirane CHHENG

Directeur référent

Kaci SEKOUR Président de CME Séverine BARTHELEMY

Cadre Supérieure de Santé

Destinataires : Personnel du Centre Hospitalier de la Mauldre

Diffusion : 

Affichage services 

Générale